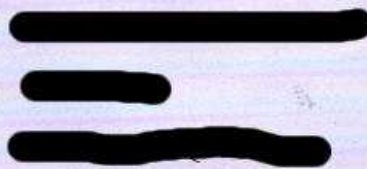




PREFECTURE DE POLICE  
CABINET

SERVICE DU CABINET  
Bureau des Interventions et de la Synthèse

09003885



Paris, le 27 AVR. 2009

Mademoiselle,

Par courriel en date du 20 février 2009, vous avez appelé l'attention de Mme le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, sur le comportement de fonctionnaires de police qui vous auraient demandé d'ôter les affichettes revendicatives que vous arboriez, lors de la manifestation d'enseignants chercheurs du 19 février dernier.

Je puis vous indiquer que cette pratique visant à exiger le retrait des affichettes que vous portiez ne saurait se justifier, les textes en vigueur consacrant le principe selon lequel le port, de manière apparente, par tout citoyen de signe distinctifs de toute nature (badges syndicaux, drapeaux, banderoles) sur la voie publique est autorisé.

Cette règle est applicable aussi bien lorsque le manifestant souhaite quitter le cortège en cours qu'au moment de la dispersion du mouvement.

On ne peut toutefois exclure, en raison des conditions difficiles dans lesquelles se sont déroulées de nombreuses manifestations depuis le début de l'année, que quelques fonctionnaires aient pu prendre isolément l'initiative de faire retirer certains objets.

En conséquence, un rappel des consignes sera effectué auprès de mes services à l'occasion des prochaines manifestations, afin que ce type de comportement soit proscrit.

Regrettant le désagrément que vous avez pu subir, je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Police,  
Pour le Préfet de Police  
Le Chef du Cabinet

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

Nicolas LERNER

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mël : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)